



LE RECYCLAGE DU PET EN ANNIVIERS :

Changement de la gestion de la collecte en Anniviers

→ Dès le 1^{er} juillet 2019, la collecte des bouteilles en PET se fera uniquement auprès des points de vente.

Depuis de nombreuses années, la Commune d'Anniviers s'est engagée en faveur du recyclage en proposant de nombreux points de collecte dédiés aux bouteilles à boissons en PET.

Malheureusement, malgré plusieurs rappels, la Commune déplore un nombre trop important de corps étrangers récoltés avec les bouteilles à boissons en PET depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac le 1er janvier 2018. En conséquence, cette filière de recyclage respectueuse de l'environnement est mise en danger et le cycle vertueux ne peut plus être garanti sans un travail acharné des employés communaux.

Il est décidé de laisser aux professionnels le soin de recycler le PET, comme la loi le préconise (art. 7 al. 1 de l'Ordonnance sur les emballages pour boissons). Ainsi, les containers communaux seront retirés de l'espace public et le PET sera à retourner directement dans les points de vente.

POURQUOI RECOLTER LE PET ?

Recycler le pet, c'est protéger la nature :

- RÉDUIT LES ÉMISSIONS DE CO2
- ÉCONOMISE L'ÉNERGIE
- RÉDUIT LE VOLUME DES DÉCHETS
- FAIT RÉGNER LA PROPRETÉ
- MÉNAGE LES RESSOURCES NON RENOUEVABLES
- Les actions menées par PET-Recycling Schweiz permettent de fabriquer de nouvelles bouteilles à partir de bouteilles à boissons en PET usagées.

EN CAS DE DOUTE, TROIS QUESTIONS

- s'agit-il d'une bouteille?
- La bouteille est-elle en PET?
- Contenait-elle une boisson?
- Si vous répondez par l'affirmative à toutes ces questions, cette bouteille peut être éliminée avec le PET.



**RESERVE AUX
BOUTEILLES
À BOISSONS
EN PET**

▶ **ATTENTION: LES MATIÈRES
ÉTRANGÈRES COMPROMETTENT
LE CYCLE DU PET!**